

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

# LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PEDAGOGIQUE, LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 11 JUIN, 1864.

No. 24.

## HISTOIRE DU CANADA

DOMINATION ANGLAISE.

(Suite et fin.)

Irrité de cette longue résistance à la tyrannie, Gosford, le gouverneur d'alors, commença à destituer les employés et les officiers de milice, partisans du mouvement. Il lança ensuite des mandats d'arrestations contre un grand nombre de citoyens qui, en fuyant, se réunirent, et formèrent des camps composés d'hommes résolus à recevoir chaudement ceux qui oseraient venir les arrêter. Des officiers de justice furent mis en fuite avec les quelques troupes chargées de les appuyer; on alla même jusqu'à délivrer des prisonniers et on préluda ainsi à de véritables combats qui eurent lieu quelque temps après.

On ne peut lire sans émotion et orgueil la lutte de cette poignée de Canadiens sans armes qui, à St. Denis, sous le vaillant Dr. Nelson, luttèrent, le 23 novembre 1837, pendant 6 heures, contre un ennemi plus nombreux et bien armé, commandé par le col. Gore, allant disperser le camp de St. Charles.

" Au bruit du tocsin, dit Garneau, 800 hommes se trouvèrent réunis sous les ordres du Dr. Nelson; mais presque tous étaient sans armes et sans munitions. Ils n'avaient qu'environ 120 fusils, bons ou mauvais. Ils s'étaient munis de lances, de fourches et de bâtons. Une partie resta pour combattre et l'autre s'éloigna.....

" Les troupes en arrivant s'emparèrent des maisons voisines. Après avoir pris leur position, elles ouvrirent un feu d'artillerie et de mousqueterie sur les insurgés. Voyant son peu d'effet, le colonel Gore ordonna au capitaine Markham de donner l'assaut à une distillerie défendue par une quinzaine de Canadiens, qui l'incommodaient beaucoup; mais, après des efforts inutiles, l'attaque fut abandonnée. Le capitaine Markham y fut grièvement blessé.

" Vers 2 heures, les insurgés reçurent un secours, qui porta le nombre des hommes armés à 200 environ. Alors ils résolurent de prendre l'offensive sur quelques points. Ils réussirent à déloger et à mettre en fuite un détachement qui s'était embusqué derrière une grange. Le

" reste des troupes s'obstina en vain; après six heures de combat, le colonel Gore, vieux décoré de Waterloo, fut obligé d'abandonner la victoire aux rebelles, qui le poursuivirent quelque temps, s'emparèrent de son canon, de quelques blessés et d'une partie de ses bagages et de ses munitions. M Ovide Perrault, membre de la chambre, fut mortellement blessé dans ce combat."

Dans le même temps le colonel Wetherall, voulant rejoindre Gore pour se rendre à St. Charles, où l'on disait les Canadiens en force, trouvait partout les communications interrompues et les ponts brisés. Arrivé seul à St. Charles, il y éprouva la plus vive résistance de la part de quelques Canadiens, sans armes comme à St. Denis, qui, derrière des retranchements de terre, osèrent se défendre contre un nombreux ennemi et préférèrent presque tous passer au fil de la baïonnette anglaise plutôt que de se rendre.

Le district fut alors mis sous la loi martiale.

Cependant une dernière lutte devait avoir lieu à St. Eustache, où le brave Dr. Chénier, n'ayant avec lui que 200 hommes, la plupart sans armes, ou les poches pleines de balles de pierre, eut à lutter contre l'odieuse et sanguinaire Colborne à la tête de 2,000 hommes et de 9 pièces de canon.

La lutte fut terrible et acharnée entre cette poignée de braves qui luttèrent avec un courage de lion contre leurs féroces adversaires, jusqu'à ce que l'incendie de l'église et des autres édifices, où ils s'étaient retirés les eût forcés à la retraite. Chénier, dit Garneau, voulut en vain se défendre dans l'église, une mer de feu le repoussa. Il réunit alors quelques hommes, sauta avec eux par les fenêtres et chercha à se faire jour au milieu des troupes; mais atteint par une balle dans le cimetière, il tomba et expira presque aussitôt."

Colborne ne fit aucun quartier à ces braves Canadiens défendant leurs droits. Tous furent impitoyablement massacrés. Puis, fier de ce glorieux triomphe, il incendia le reste du village, comme il le fit à St. Denis et à St. Benoit où cependant il n'y eut aucune résistance.

L'année suivante, en 1838, une tentative d'insurrection ayant eu lieu, Colborne, successeur de Gosford, arma aussitôt 7 à 8,000 hommes, et ne rencontrant aucun ennemi, put au moins

assouvir sa rage sauvage contre les Canadiens, en promenant de nouveau la torche de l'incendie sur ce pays de rebelles.

“ Pour avoir la paix, s'écriait le *Herald*, il faut que nous fassions une solitude ; il faut balayer les Canadiens de la face de la terre.... Dimanche soir, tout le pays, en arrière de Laprairie, présentait l'effreux spectacle d'une vaste nappe de flammes livides, et l'on rapporte que pas une seule maison de rebelles n'a été laissée debout. Dieu sait ce que vont devenir les Canadiens qui n'ont pas péri, leurs femmes et leurs familles, pendant l'hiver qui approche, puisqu'ils n'ont devant les yeux que les horreurs de la faim et du froid. Il est triste de réfléchir sur les terribles conséquences de la rébellion, de la ruine irréparable d'un si grand nombre d'êtres humains, qu'ils soient innocents ou coupables. Néanmoins il faut que la suprématie des lois soit maintenue inviolable, que l'intégrité de l'empire soit respectée et que la paix et la prospérité soient assurées aux Anglais, même aux dépens de la nation canadienne entière.”

Jamais, fait justement, observer Garneau, Marat ne s'est servi d'un langage plus atroce.

Le parti anglais était dans la jubilation en voyant les Canadiens traités de la sorte, et sa joie fut au comble lorsqu'il apprit qu'il pourrait jouir d'un spectacle digne de ses goûts sanguinaires.

En effet Colborne, justement surnommé le *Vieux Brûlot*, traînant à sa suite un grand nombre de prisonniers, assembla aussitôt une cour martiale qui, sous son inspiration, eut vite prononcé sur le sort de ces malheureux, et 12 Canadiens, 12 patriotes périrent sur l'échafaud aux applaudissements anglais.

Les noms de ces généreux martyrs d'une noble cause méritent certainement une place dans ces quelques pages. Cardinal et Duquette payeront de leur vie un généreux dévouement, le 23 décembre 1838. Le 18 janvier, 1839, Décoigne, Robert, les frères Sanguinet, Hamelin, et le 15 de Février suivant, de Lorimier, Hindenlang, Narbonne, Nicolas, et Daunais subirent le même sort. Mais le sang de ces généreux martyrs coulant avec abondance sur les planches hideuses de l'échafaud érigé par la tyrannie devait être une semence salutaire et faire fructifier en notre pays les idées de liberté, de progrès et d'indépendance.

“ Nous avons vu, disait le *Herald*, la nouvelle potence faite par M. Bronsdon, et nous croyons qu'elle va être élevée aujourd'hui en face de la nouvelle prison, de sorte que les rebelles pourront jouir d'une perspective qui ne manquera pas sans doute d'avoir l'effet de produire un sommeil profond et des songes agréables. Six ou sept personnes pourront s'y trouver à l'aise; mais un plus grand

nombre peuvent y trouver place dans un cas “ pressé.”

Tels étaient les honteux et cyniques sentiments de l'organe du parti anglais.

Pendant les troubles, en 38, l'Angleterre avait suspendu la constitution et établi un conseil spécial militaire représenté par Durham.

Ne sachant comment terminer le procès des accusés politiques, ce dernier résolut d'en finir avec cette question embarrassante en proclamant le jour même fixé pour le couronnement de la reine Victoria une amnistie générale. 24 furent seuls exceptés. (1)

Wolfred Nelson, R. S. M. Bouchette, B. Viger, Siméon Marchessault, H. A. Gauvin, Tous. U. Goddu, Rodolphe des Rivières et Luc U. Masson, se trouvant alors en prison, furent envoyés aux Bermudes, et les autres furent forcés de rester à l'étranger. Ce ne fut qu'en Janvier 1845 qu'il leur fut permis de revoir leur patrie.

Cette amnistie bien reçue des Canadiens, fut mal accueillie en Angleterre, parcequ'elle était illégale et contraire à l'esprit de la législation anglaise.

Blessé de cette désapprobation du parlement impérial, Durham résolut de donner sa démission, et le 1er Novembre 1838, il laissa l'administration à Colborne et partit pour l'Angleterre.

Par ses émissaires, ce lâche administrateur avait d'abord cherché à faire compromettre les Canadiens, puis ne pouvant y réussir, il fit rendu en Angleterre—un long rapport, où reconnaissant les droits des Canadiens à la résistance, il les représentait néanmoins comme ignorants, soumis à d'étroits préjugés, et recommandait, comme seul moyen d'en finir avec eux, l'union des Canadas qui, si elle ne suffisait pas, devait être suivie de la confédération de toutes les provinces, projet que l'on se propose d'exécuter aujourd'hui.

Après la répression de la rébellion, qui n'était pas une révolte ouverte contre l'Angleterre, mais une noble et vigoureuse protestation contre la tyrannie que faisaient peser sur nous nos gouverneurs et l'oligarchie, et vers laquelle le bureau colonial avait poussé le peuple pour accomplir ses ténébreux desseins, la métropole nous accorda le gouvernement responsable que nous possédons aujourd'hui ; mais dans le but de nous

(1) Wolfred Nelson, R. S. M. Bouchette, Bonaventure Viger, Siméon Marchessault, H. A. Gauvin, F. U. Goddu, Rod. des Rivières, L. A. Masson, Louis J. Papineau, G. H. Côté, Julien Gagnon, Robert Nelson, E. B. O'Callaghan, Ed. Et. Rodier, A. D. Brown, Ludger Duvernay, Et. Chartier, Pte, G. Et. Cartier, J. Ryan, fils, Ls. Perrault, P. L. Demaray, J. F. Davignon et Ls. Gauthier.

Extrait de “ Analyse, historique ” par Boucher de la Bruère, fils.

perdre, elle consumma, sans nous consulter, malgré nous, l'unique projet d'union, ce mariage infâme de deux langues étrangères, de deux religions différentes, projet qui, dans ses froids calculs, devait perdre à jamais cette race française qui osait vouloir conserver sa langue, sa religion, ses lois, ses droits, dans un pays anglais et protestant.

L'union du Haut et du Bas-Canada fut publiée le 10 Février, 1841.

A cette époque, le Bas-Canada n'avait à proprement parler aucune dette, tandis que le Haut devait un million à la maison Baring. Cependant par cette loi inique on forçait le Bas-Canada à participer également dans le paiement de cette dette.

Le Bas-Canada avait alors une population de 700,000 âmes et le Haut de 3 à 400,000. Cependant encore, par la 12ème section de l'acte impérial, 3 & 4 Victoria, chap. 35, pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, on donna une égale représentation aux deux provinces. Bien plus, et pour que la chambre ne vint pas à changer le nombre des membres, la clause 26 du même acte, établissait que ce principe d'égalité de représentation ne pouvait être changé qu'avec le concours des deux tiers de nos chambres législatives, sur les seconde et troisième lectures d'un bill à cet effet. Et l'assentiment royal ne devait être donné que dans le cas où les deux chambres demanderaient spécialement ce changement, par des adresses.

Mais l'Angleterre, après avoir ainsi protégé ses nationaux du Haut-Canada, lorsqu'ils étaient les plus faibles, voyant leur nombre dépasser celui des Bas-Canadiens, par suite d'une forte immigration, crut devoir abroger la clause ci-dessus.

En effet, le 22 juin 1853, la législature canadienne ayant voté une adresse à Sa Majesté demandant qu'il lui fût permis de présenter un bill pour rendre le conseil législatif électif, le gouvernement impérial passa, en 1856, l'acte 17 et 18 Victoria, chap. 118, qui rendit électifs les membres de cette chambre; mais par la clause cinquième du même acte, le gouvernement impérial, sous l'inspiration de Hincks, ministre Haut-Canadien d'alors, et sans que la chambre canadienne, loin, de le demander, en eût eu connaissance, abrogea la clause par laquelle les deux tiers étaient nécessaires pour effectuer tout changement.

Ainsi une simple majorité, une majorité d'une voix, la voix d'un traître, peut à présent détruire notre avenir en changeant la représentation.

Quand l'Angleterre a été si loin, quand elle a tout préparé d'avance pour nous nuire, croit-on qu'elle ne continuera pas son œuvre, et ne profitera pas de la première occasion pour réaliser son rêve depuis la conquête: l'ancêtrement des Canadiens, qui, pourtant ont toujours

été à son égard d'une fidélité héroïque et inébranlable.

Nous voudrions le croire, nous ne le pouvons pas.

L'espace de temps compris entre 1840 et 1864, est à peine du domaine de l'histoire et est un trop vil sujet de discussion pour qu'il soit possible d'en faire froidement le récit; nous tâcherons seulement dans quelque temps, s'il est possible, d'en faire une simple analyse, sans entrer dans aucune considération; qu'il nous suffise de dire que ce vain espoir de haine et de destruction dont on se berçait fut complètement illusoire, que la race française semble tous les jours prendre une expansion de plus en plus grande, que les nationalités acadiennes sortent, vivantes et pleines d'avenir, du tombeau où croyait les avoir enterrées à jamais la plus terrible injustice anglaise, que tout ce qui semble français paraît reprendre une nouvelle vie sous le souffle vivifiant d'un génie protecteur, tandis que, malheureusement, les descendants de la race anglo-saxonne, longtemps maîtres et puissants en Amérique, se heurtent avec rage et furie, et semblent menacer ce continent et le monde entier du spectacle d'un cataclysme épouvantable.

En effet, en dépit de tous les efforts, en dépit de la tyrannie la plus atroce, des terribles épreuves par lesquelles durent passer les Canadiens et d'où ils sortirent toujours victorieux et plus forts, la population canadienne qui, en 1763, était de 60,000 âmes, se trouvait, en 1840, de 500,000; et aujourd'hui l'Angleterre, qui a pu réussir à briser cette union qui ne faisait des Canadiens qu'un seul homme, leur donnait la victoire; l'Angleterre qui, par des intérêts personnels, par des rivalités d'ambition, a pu creuser entre certains Canadiens un abîme que le patriotisme le plus pur pourra à peine combler au moment du danger; l'Angleterre, disons-nous, voit avec douleur ses projets ancantis et compte avec effroi un million de Canadiens, français et catholiques.

Si l'on cherche la raison de cet accroissement de population en dépit du plus lourd despotisme, on la trouve dans ce dévouement, cette fidélité sans bornes des Canadiens à la religion catholique, dans cet attachement inébranlable à la langue et aux traditions de ses pères; et tant qu'il sera fidèle à ces deux symboles, aucune puissance ne pourra le faire disparaître du sol américain, jamais nos ennemis infatigables et ardents ne réussiront à faire de ce pays une terre protestante, habitée par un peuple anglais par la langue et par le cœur.

Aussi, en face du développement incroyable de la nationalité canadienne-française, l'Angleterre va-t-elle essayer de suivre le plan de Durham, et nous gratifier de la confédération générale des provinces britanniques.

Qu'il soit permis d'espérer que, dans cette tentative, les Canadiens pourront, s'ils sont unis et décidés, faire du Canada, un sol foulé par une nation canadienne marchant avec orgueil et puissance sous le drapeau glorieux de sa propre nationalité, flottant victorieusement sur la citadelle de Québec, devenue capitale d'un pays libre et indépendant.

Voici la liste des divers ministères depuis l'Union, en 1841.

10. *Parlement.*

Ministère.—Draper, 1841.  
 “ Lafontaine-Baldwin, 1842.

20. *Parlement.*

Ministère.—Draper-Viger, 1844.  
 “ Sherwood Badgley, 1846-47.

30. *Parlement.*

Ministère.—Lafontaine-Baldwin, 1848.

40. *Parlement.*

Ministère.—Hinc Morin, 1851.  
 “ McNab-Morin, 1854.

50. *Parlement.*

Ministère.—McNab-Taché, 1855.  
 “ Taché-McDonald, 1856.

60. *Parlement.*

Ministère.—McDonald-Cartier, 1857.  
 “ Brown-Dorion, 1858.

Cartier-McDonald, 1858.

70. *Parlement.*

Ministère.—Cartier-McDonald, 1861.  
 McDonald-Sicotte, 1862.

80. *Parlement.*

Ministère.—McDonald-Dorion, 1863.  
 “ Taché-McDonald, 1864.

## LE ROSSIGNOL ET LE VER-LUISANT.

(Traduit de Cooper)

Un rossignol, qui toute la journée  
 Avait réjoui le canton,  
 N'avait pas, avec le soleil, fini sa chanson,  
 Car il chantait encore à la veillée  
 (Et comme ce corbeau qui n'avait pu chanter en

[mangeant,  
 Le rossignol n'avait pu manger en chantant).  
 Il commençait donc à sentir tout de bon

Les exigences de l'appétit.

Mais, que trouver pendant la nuit ?

En regardant autour de lui avec anxiété  
 Il aperçoit quelque chose qui brillait dans l'herbe ;  
 Et reconnaît le ver-luisant, à son éclat superbe.

Cette vue réveille son avidité.

Aussitôt, quittant son toit d'aubépine,  
 Sur sa plus douce note, il se met à chanter

Pour remercier la Sagesse divine

Qui lui envoyait son souper.

Mais le ver-luisant, devant son intention,  
 Le harangua bel et bon.

“ Avez-vous admiré mon éclat lumineux ”

Dit-il, autant que moi, votre ramage,  
 “ Vous auriez horreur de me faire hommage  
 Autant que moi, de gâter votre chant mélodieux,  
 Car ce fut le même divin maître  
 Qui, à tous deux, nous donna l'être.  
 Il vous apprit à chanter,  
 Il m'apprit à briller :  
 Pour que, vous, avec votre voix,  
 Moi, avec mon étincelle,  
 Nous puissions dans le bois  
 Faire la nuit plus belle.”

Le chantre des bois comprit cette courte leçon

Et tout en gazouillant son approbation,

Le relâcha, à ce que dit mon histoire,

Et alla chercher ailleurs à manger et à boire.

Que les esprits avides e querelleurs,  
 De leurs vrais intérêts apprê. et la valeur,  
 Que le frère ne livre pas de combats à son frère,  
 Qu'ils ne se dévorent pas, ils ont le même père ;  
 Mais qu'ils chantent et qu'ils brillent d'un commun

[accord

Jusqu'à ce qu'ils aient subi l'inévitable sort,

Respectant dans chacun avec paix et bonheur

Les dons de la nature et ceux de son auteur.

Ces chrétiens sont dignes de ce nom,

Qui font de la paix leur seule ambition,

La paix, qui est à la fois le devoir et le prix ;

Et de celui qui chante et de celui qui luit.

UNE AMIE DE “ LA SEMAINE.”

## LE CHEMIN DU PARADIS.

### LÉGENDE.

A la porte d'un hôpital  
 Une enfant demandait sa mère :  
 Va-t'en, dit un gardien brutal,  
 Et cesse une vaine prière.  
 —Ma mère est là, je veux entrer,  
 Répond l'enfant, qui frappe encore,  
 Lorsqu'un des hommes qu'elle implore  
 Lui dit en la voyant tant pleurer :

Pauvre fille  
 Sans famille,  
 Calme-toi, ta mère a pris  
 Le chemin du Paradis.

Elle s'informe du chemin ;  
 Avec bonté chacun l'écoute.  
 On dit : “ Le voyage est lointain,  
 Et que d'obstacles sur la route ! ”  
 Mais l'espoir la conduit toujours  
 Vers son pieux pèlerinage ;  
 La foi lui donne du courage  
 Et la charité, du secours.

Elle espère  
 Voir sa mère,  
 Car elle croit avoir pris  
 Le chemin du Paradis.

Un soir, la fatigue et la faim  
L'arrêtent sur un sol aride.  
Un berger la prend par la main ;  
Vers un monastère il la guide.  
Les sœurs s'empresment de venir . . .  
Trop tard ! l'enfant pâlit et tremble.  
La mort, qui sépare et rassemble,  
A sa mère, aux cieux va l'unir.

Dieu l'appelle  
Après d'elle ;  
La pauvre enfant avait pris  
Le chemin du Paradis.

HIPPOLYTE AUDEVAL,

### LE RETOUR DE L'ARTISTE.

Par une belle journée d'octobre de l'année 1498, des curieux, des oisifs et des étrangers s'arrêtaient en grand nombre devant l'un des piliers de l'Hôtel-de-Ville de Nuremberg. Ce pilier était presque totalement couvert par une énorme affiche sur laquelle on lisait :

Joseph Durer, orfèvre de cette ville, prévient ses concitoyens qu'il fera ce soir dans sa boutique de la place de l'horloge une vente générale des objets d'art en orfèvrerie qu'il possède. La nomenclature de ces objets serait trop grande pour être détaillée ici. La vente commencera à 4 heures après-midi.

—Quoi ! s'écria tout à coup avec une certaine émotion un des assistants, qu'à la coupe, à la magnificence de ses vêtements on pouvait prendre pour quelque seigneur étranger ; quoi ! le riche orfèvre Durer fait vendre à l'encan les merveilleux produits de son art ! Par quelle fatalité se trouve-t-il à cette dure extrémité ?

— Vous ignorez probablement, seigneur, répondit un artisan, que Joseph Durer a fait les plus grands sacrifices pour soutenir la maison de son gendre, naguère l'un des premiers négociants de Lubeck. Ce gendre s'est enfui en faisant des dettes considérables, et c'est pour parer à ce désastre, et c'est pour sauver l'honneur de ses petits-enfants, pour leur conserver un nom pur et sans tache, que le bonhomme se sépare de ces précieux ouvrages qui faisaient l'orgueil et la joie de ses vieux jours, de ces chefs-d'œuvre dont la longue possession s'est en quelque sorte identifiée à son existence. Cette conduite noble et belle est bien digne d'un loyal citoyen de Nuremberg ; elle provoque en sa faveur l'assentiment général : mais pourquoi faut-il qu'un souvenir fâcheux vienne se mêler à ce concert de louanges et comme troubler les marques de cette sympathie unanime.

— Oserais-je sans indiscretion, fit alors son interlocuteur, l'homme au riche costume, vous demander l'explication de ces dernières paroles.

— Volontiers, seigneur : Apprenez donc que

Joseph Durer avait trois fils et une fille ; sa fille, il la maria, avec une grosse dot, à ce négociant de Lubeck qui vient de manquer. Ses deux fils aînés, grâce à d'énormes sacrifices, furent placés l'un à la cour de Bavière, l'autre à celle du grand-duo de Weimar. Ils y ont fait un chemin brillant et rapide, oubliant bientôt leur vieux père, dont ils ont échangé le nom bourgeois contre un titre pompeux de comte et de baron.

— Et le troisième fils, qu'est-il devenu ?

— Albert, reprit l'artisan. Eh bien ! Albert voulut être artiste et Joseph Durer s'y opposa. Tu seras orfèvre comme moi, disait-il à l'enfant qui le suppliait de lui donner des crayons, des toiles et des pinceaux, ou bien tu quitteras la maison, car je ne te nourrirai qu'autant que tu manieras sous mes yeux le poinçon et le marteau.

— Et qu'arriva-t-il ? dit l'inconnu.

— Il arriva qu'un beau jour (il y a plusieurs années de cela), le pauvre Albert disparut : depuis lors on n'a plus entendu parler de lui. Est-il mort ? est-il vivant ? s'est-il fait soldat ? Voilà ce que je ne saurais vous dire.

En ce moment quatre heures sonnèrent. On ouvrit les magasins de l'orfèvre et la foule des curieux et des amateurs s'y précipita. Les crieurs publics commencèrent aussitôt leurs appels.

Des plats, des assiettes, des aiguières, des amphores en argent, en vermeil et en or furent d'abord vendus. Le tour des ouvrages précieux, des chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie arriva ensuite ; c'étaient de splendides tabernacles travaillés avec un art infini ; c'étaient des édifices gothiques, des chapelles sarrasines découpées comme de la dentelle ; c'étaient d'immenses bassins d'argent qui représentaient en relief des sujets de l'ancien testament ; puis des figures demi-nature, copiées d'après l'antique et d'une admirable perfection. Tant que l'on n'avait offert aux acheteurs que les produits grossiers de son art, l'orfèvre s'était tenu calme et tranquille dans le fond de sa boutique ; mais dès qu'il eut entendu citer les noms de ses chefs-d'œuvre, dès que la voix des crieurs se mit à psalmodier, en phrases banalement louangeuses, le mérite et la beauté des ouvrages qui avaient rendu sa réputation si grande, si universelle, il ne fut plus maître de conserver son attitude résignée, il se leva brusquement, comme sous l'influence d'une force inévitable et se prit à rôder autour des diverses pièces qu'on allait vendre, absolument comme une mère autour du berceau de son enfant malade.

On cria alors :

— Six statuettes, or et argent, d'après l'antique.

— Mille ducats d'or, dit une voix.

— Mille cinquante, dit une autre.

— Mille cent, reprit la première.

Personne n'osa surenchérir et les statuettes furent adjugées.

Le vieil orfèvre respirait à peine ; ses traits étaient presque aussi blancs que sa chevelure, et un tremblement convulsif parcourut tous ses membres. Il persista néanmoins à rester près de l'officier public qui inscrivait les achats. Quand tout fut vendu, le vieillard regarda autour de lui avec un sentiment indéfinissable d'effroi. Le moment le plus terrible approchait : c'était celui où l'adjudicataire allait emporter toutes ces richesses qui avaient vieilli avec l'orfèvre, qui étaient à ses yeux les véritables pénales de ses logis, qui lui constituaient une seconde vie.

— Que les adjudicataires des vingt-trois derniers objets qui ont été vendus se présentent, dit le greffier.

— Il n'y a qu'un adjudicataire, s'écria ce même artisan qui avait eu avec l'inconnu la conversation que nous avons rapportée.

— Qu'il se présente donc, qu'il paie et qu'il dise son nom, répartit le greffier.

Et l'on vit s'approcher un homme d'une physionomie douce et belle et qui pouvait avoir vingt-six ou vingt-sept ans. Il était superbement vêtu à la mode de France ; et une cape à l'espagnole, ornée de broderies, or et soie, était artistement jetée sur ses épaules. Il portait au cou une magnifique chaîne d'or à laquelle était suspendu une médaille du même métal à l'effigie de l'empereur Maximilien. Son chapeau était rabattu sur son front et les boucles de sa chevelure tombaient nombreuses et parfumées sur un col de Malines excessivement riche.

Voici la totalité de mes acquisitions, dit en tremblant le jeune homme. Vérifiez, je vous en prie.

L'officier public vérifia, et tout s'étant trouvé en règle, il dit au jeune cavalier ;

— Seigneur, votre nom, afin que je l'inscrive dans les registres.

Cependant le vieil orfèvre, muet et silencieux, attendait, assis dans un coin, avec l'anxiété du désespoir, qu'un geste de l'acquéreur donnât le signal de l'enlèvement de ces précieuses reliques.

— Écrivez, dit en hésitant le jeune homme, écrivez.....Albert.....Durer.

A ce nom, le vieil orfèvre bondit comme s'il avait eu quinze ans ; en moins d'une seconde il fut dans les bras de son fils.

— Albert, s'écria-t-il, mon pauvre Albert ! est-ce bien toi que je revois ? toi que je presse sur mon cœur ? Oh ! viens que je t'embrasse encore ! viens, mon fils ! toi qui n'as pas oublié ton vieux père !.....N'est-ce pas que tu ne lui en veux plus ?

— Vous en voulez, ô mon père ! reprit le jeune homme avec effusion, en se jetant à ses genoux, c'est moi qui vous demande pardon de vous avoir désobéi.

— Eh ! pourrais-je, dit le vieillard en relevant son fils, pourrais-je ne pas t'absoudre d'une faute qui me rachète la vie, à moi ! Albert, je te pardonne !

— Mon père, les jeunes gens se trompent souvent dans le choix de la carrière qu'ils sont appelés à parcourir ; et pour être respectés, leur vocation a besoin de plus d'une épreuve. Votre rigueur était puisée dans un sentiment plein de prudence, dans ce sage axiome qui dit : Soyez plutôt bon artisan qu'artiste médiocre. Vous aviez raison, mon père, et moi je n'ai peut-être pas eu tort d'agir comme je l'ai fait.

— Oui, tu as bien fait, Albert, ajouta une voix partie du sein de l'assemblée : cette voix était celle du célèbre Hupse Martin, qui avait initié le pauvre enfant aux premières notions de la peinture et qui l'avait fortement engagé à suivre cette carrière. Remerciez le ciel de la désobéissance de votre fils, dit Hupse Martin, en se tournant vers Joseph Durer ; car, à l'heure qu'il est, Albert possède le secret de tous les arts et, dans tout, il surpasse déjà les artistes les plus renommés de l'Allemagne. Ce n'est pas seulement un peintre de premier ordre, c'est aussi un des plus habiles graveurs, un architecte et un ingénieur des plus distingués. L'empereur Maximilien l'a nommé son premier peintre ; il occupe alternativement son pinceau, son burin ; la république de Venise veut lui confier la construction d'une forteresse dans ses états de terre ferme ; et le roi de France, Louis XII, le supplie de se rendre à Paris pour embellir plusieurs monuments de cette capitale. Que dites-vous de cela, maître Joseph ?

— Je dis, s'écria l'orfèvre en embrassant de nouveau son fils, je dis que les grandes intelligences sont presque toujours l'indice d'un noble caractère, et que mon Albert a prouvé aujourd'hui que l'homme de bien ne fait qu'un avec l'homme de génie.

## LA CONSULTATION.

HAUT ENSEIGNEMENT MORAL DONNÉ À NOS

JEUNES LECTEURS.

Un fermier, nommé Bernard, étant venu à Rennes pour certain marché, s'avisait, une fois son affaire terminée, qu'il ferait bien de consulter un avocat. On lui avait souvent parlé de M. Potier de la Germondaie, dont la réputation était si grande que l'on croyait un procès gagné lorsqu'on pouvait s'appuyer de son opinion. Le paysan demanda son adresse, et se rendit chez lui, rue Saint-Georges.

Les clients étaient nombreux, et Bernard dut attendre longtemps ; enfin son tour arriva, et il fut introduit. M. Potier de la Germondaie lui

fit signe de s'asseoir, posa ses lunettes sur le bureau, et lui demanda ce qui l'amenait.

— Par ma foi, monsieur l'avocat, dit le fermier en tournant son chapeau, j'ai entendu dire tant de bien de vous, que, comme je me trouvais tout porté à Rennes, j'ai voulu vous consulter afin de profiter de l'occasion.

— Je vous remercie de votre confiance, mon ami, dit M. de la Germondaie. Mais vous avez, sans doute, quelque procès ?

— Des procès ! par exemple, je les ai en abomination, et jamais Pierre Bernard n'a eu un mot avec personne.

— Alors c'est une liquidation, un partage de famille ?

— Faites excuses, monsieur l'avocat, ma famille et moi nous n'avons jamais eu à faire de partage, vu que nous prenons tous à la même huche, comme on dit.

— Il s'agit donc de quelque contrat d'achat ou de vente.

— Ah bien oui ! je ne suis pas assez riche pour acheter, ni assez pauvre pour revendre.

— Mais enfin, que voulez-vous de moi ? de manda le juriconsulte étonné.

— Hé bien ! je vous l'ai dit, monsieur l'avocat, reprit Bernard avec un gros rire embarrassé, je veux une *consulte*.....pour mon argent bien entendu.....que je suis tout porté à Rennes, et qu'il faut profiter des occasions.

M. de la Germondaie sourit, prit une plume, du papier, et demanda au paysan son nom.

— Pierre Bernard, répondit celui-ci, heureux enfin qu'on l'eût compris.

— Votre âge ?

— Trente ans ou approchant.

— Votre profession ?

— Ma profession ?... ah ! oui, quoi, est-ce que je fais ?... Je suis fermier.

L'avocat écrit deux lignes, plie le papier, et le remet à son étrange client.

— C'est déjà fini ! s'écria Bernard ; à la bonne heure ; on n'a pas le temps de moisir, comme dit l'autre. Combien donc est-ce que ça vaut la *consulte*, monsieur l'avocat ?

— Trois francs.

Bernard paie sans réclamation, salue du pied et sort, enchanté d'avoir profité de l'occasion.

Lorsqu'il arriva chez lui, il était déjà quatre heures. La route l'avait fatigué, il rentra dans la maison, bien décidé à se reposer.

Cependant ses foins étaient coupés depuis deux jours et complètement fanés ; un des garçons vint demander s'il fallait les rentrer.

— Ce soir ! interrompit la fermière, qui était venue rejoindre son mari, ce serait grand péché de se mettre à l'ouvrage si tard, tandis que demain on pourra les amasser sans se gêner.

— Le garçon objecta que le temps pouvait changer, que les attelages étaient prêts et les bras sans emploi ; la fermière répondit que le

vent était bien placé, et que la nuit viendrait tout interrompre. Bernard, qui écoutait les deux plaideurs, ne savait à quoi se décider, lorsqu'il se rappela tout-à-coup le papier de l'avocat.

— Minute ! s'écria-t-il, j'ai là une *consulte* : c'est d'un fameux, elle m'a coûté trois francs ; ça doit nous tirer d'embarras. Voyons, Thérèse, dis-nous ce qu'elle chante, toi qui lis toutes les écritures.

La fermière prit le papier, et lut, en hésitant, ces deux lignes.

*Ne remettez jamais au lendemain, ce que vous pouvez faire le même jour :*

Il y a cela ! s'écria Bernard, frappé d'un trait de lumière ; alors vite les charettes, les filles, les garçons, et rentrons le foin.

Sa femme voulut essayer encore quelques objections, mais il déclara qu'on n'achetait pas une *consulte* trois francs pour n'en rien faire, et qu'il fallait suivre l'avis de l'avocat.

Lui-même donnait l'exemple en se mettant à la tête des travailleurs, et en ne rentrant qu'après avoir ramassé tous ses foins.

L'évènement sembla se charger de prouver la sagesse de sa conduite ; car le temps changea pendant la nuit ; un ouragan inattendu éclata sur la vallée, et le lendemain, quand le jour parut, on aperçut, dans les prairies, la rivière débordée qui entraînait les foins récemment coupés. La récolte de tous les fermiers voisins fut complètement anéantie ; Bernard seul n'avait rien perdu.

Dr. Jules Massé.

#### SOLUTION DU PROBLÈME DE LA 18ÈME LIVRAISON.

D'après les données du problème, 120 divisé par la circonférence de la petite roue moins 120 divisé par celle de la grande égale 6, et le produit de 120 par la circonférence de la grande roue moins le produit de 120 par celle de la petite égale 6 fois le produit des deux circonférences. Divisant ces trois produits par 6, on aura :

20 fois la circonférence de la grande roue moins 20 fois celle de la petite égalent le produit des deux circonférences. D'où l'on peut déduire la proportion suivante :

La grande circonférence moins la petite : la grande :: la petite : 20. Maintenant supposons que la petite soit 1, 2, 3, 4, 5, 6, &, &, alors par analyse l'on trouve que le nombre 4 est le seul qui réponde à la question ;

Ainsi, la grande circonférence - 4 : la grande :: 4 : 20, c'est-à-dire qu'il y a la même raison entre la différence des deux circonférences et la grande, qu'entre 4 et 20 ; mais la raison entre 4 et 20 est 5 ; donc 5 se trouve aussi être la circonférence de la grande, puisque 5 - 4 : 5 :: 4 : 20.

En effet  $1\frac{1}{2}^0 = 24$  et  $1\frac{1}{2}^0 = 30$  ou  $24 + 6$ .

Maintenant si l'on ajoute 1 verge à chaque roue on aura :

$1\frac{1}{2}^0 = 20$  et  $1\frac{1}{2}^0 = 24$  ou  $20 + 4$ .



## RECTIFICATIONS.

La note (j.) qui accompagne le *Discours* publié dans l'avant-dernier numéro de "La Semaine," contient plusieurs erreurs, que nous nous empressons de rectifier.

1° Au lieu de Dlle. Fiset, lisez : Dlle. de Ligny. Mlle. de Ligny aujourd'hui Sœur Ste. Winifride, n'a pas étudié comme élève-maîtresse de l'école normale en 1836; mais elle dirige, comme nous l'avons dit, l'école normale des filles attachée aux Ursulines de Québec, depuis 1857. Son zèle et son habileté n'ont point de bornes, pour ainsi dire; aussi a-t-elle su constamment gagner l'estime et l'affection des élèves-maîtresses.

2° Au lieu de Dlle. Cazeau, Sœur du grand vicar du même nom, lisez : Dlle. Milburge Casault, Sœur du regretté Recteur de l'Université-Laval. Ce que nous avons dit de Mademoiselle Casault, dans la note j, est, du reste, correct en tous points.

Voici la liste des élèves-maîtresses de l'école normale de 1836 :

Dlle. Sophie Croteau. Elle a fait l'école un an à St. Jean, Ile d'Orléans; elle est entrée ensuite au Couvent des Ursulines de Québec, où elle s'est faite religieuse. En religion, elle porte le nom de Sr. Ste. Adélaïde.

Dlle. Milburge Casault; V. plus haut.

Dlle. Joséphine Malherbe. Elle a enseigné à Beauport.

Dlle. Edeline Piché. Elle a fait l'école au Cap Santé.

Dlle. Flavie Sénéchal. Elle a fait l'école à Kamouraska.

Dlle. Agnès Colyer. Elle n'est entrée au pensionnat qu'en 1838, époque de la fermeture de l'école normale de 1836. Elle n'y est demeurée que quelques mois; elle est morte peu de temps après en être sortie.

## Publication.

Nous venons de recevoir un joli volume de 250 pages, intitulé : CODE MILITAIRE, traduit et compilé par M. le Major L. T. Suzor.

Nous n'avons pour aujourd'hui que le temps de remercier M. Suzor du gracieux envoi qu'il a bien voulu nous faire; mais, au prochain numéro, nous tâcherons de rendre justice et à l'ouvrage et à l'auteur.

## Almanach politique.

## AMÉRIQUE.

*Etats-fédéraux.*—Le général Grant, dans un assaut contre les retranchements de l'armée du Sud, a perdu 3,000 de ses hommes; mais, en revanche, il a fait, dit-il, plus de 2,000 prisonniers.

L'armée de Grant doit être d'une force étonnante, dit le *Courier des E.-U.*, grâce aux renforts qu'on lui envoie de toutes parts. Le général Hunter, dit-on, doit le rejoindre aussi bien que le général Crooks, et Pope arrive du Minnesota avec les régiments qui ont combattu les Sioux et laissent jusqu'à présent le champ libre. On envoie à Grant jusqu'à des Peaux Rouges. Un régiment d'Indiens, d'un millier d'hommes, a passé ces jours derniers à Washington. La moitié est pourvue d'uniformes; les autres ont le costume des guerriers de leur nation. D'autre part, on prétend que Lee est malade et qu'il a cédé à Ewell le commandement de son armée.

*Etats-Confédérés.*—Les Confédérés se préparaient, aux dernières nouvelles, à envoyer des brûlots et des machines infernales contre la flotte fédérale devant le fort Darling, qui est considéré comme imprenable.

## EUROPE.

*Danemark.*—Plutôt que de consentir à la division du Schleswig, le Danemark est décidé, paraît-il, à rappeler ses délégués.

*Etats-Pontificaux.*—Les rapports sur la santé du Pape continuent d'être alarmants.

On dit que les cardinaux éliront son successeur avant sa mort.

*Piémont.*—Le budget du royaume d'Italie accuse un déficit de 235 000 livres. L'armée de pied est de 380,000 hommes, plus 80 batteries d'artillerie et 19 régiments de cavalerie.

## UN SIMPLE MALENTENDU.

Dans un hôpital, un docteur prescrivit une médecine, et ajouta, en manière de recommandation : Bien secouer avant de faire prendre. Le lendemain, il demande des nouvelles du malade à qui l'on avait dû administrer la potion.—Hélas! monsieur, répond l'infirmier il nous est resté entre les mains pendant qu'on exécutait votre ordonnance; il était si faible!—Mais, dit le docteur étonné, que faisiez-vous donc?—Nous l'avons bien secoué, avant de.....—Comment! secoué l'homme! imbécile...—Dame! oui, monsieur le docteur; je croyais que vous aviez recommandé l'exercice.

## CONDITIONS :

LA SEMAINE paraît régulièrement le dernier jour de chaque semaine. •

L'abonnement est d'UNE PIASTRE par année, invariablement payable d'avance.

On s'abonne à Québec, chez M. C. Darveau, imprimeur, Propriétaire-Gérant, côte Lamontagne, No. 8.